



Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 1^{er} juin 2015 à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents : Madame la conseillère Annie Lussier, Messieurs les conseillers Sylvain Seyer, Daniel Racette et Alain Poissant. Étaient absents Messieurs les conseillers Benoit Séguin et Claude Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Carl Simard était présent ; la séance débute à 20h00.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015.
 - 7.2 Octroi d'un mandat à un consultant externe pour les élections municipales partielles.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier
 - 12.2 Autorisation à la directrice générale pour signer le protocole d'entente entre la Municipalité et le Comité des loisirs.
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées - Le conseiller Alain Poissant
 - 13.2 Précision concernant l'application de la réglementation sur les abris de véhicules temporaires par l'inspectrice municipale
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - Le conseiller Sylvain Seyer
 - 14.2 Modification de la politique interne de la bibliothèque au niveau des heures d'ouverture
 - 14.3 Adoption du gentilé des habitants de la Municipalité
15. **GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin
 - 15.2 Octroi d'un mandat à une firme pour compléter la réalisation du site Internet
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **VARIA**
18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15-06-099 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

Période de questions du public: Deux (2) personnes sont présentes dans la salle et il n'y a aucune question.

Correspondances : Le secrétaire-trésorier informe de la correspondance reçue.
Lettre de démission du conseiller du siège n° 2, Monsieur Benoit Séguin

LÉGISLATION

15-06-100 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, en ajoutant qu'il se retire des discussions pour le point 10.4 de l'ordre du jour, soit l'adoption de la résolution 15-05-095.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-06-101 Octroi d'un mandat à un consultant externe pour des élections municipales partielles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la lettre de démission du conseiller Benoit Séguin et que le siège n° 2 devient donc vacant ;

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles devront se dérouler prochainement afin de combler le siège vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des élections partielles nécessite une charge supplémentaire de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire d'élection sera à combler ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à la majorité **D'OCTROYER** le mandat de secrétaire d'élections au consultant externe Jacques Brisebois pour un montant forfaitaire de 5 000.00 \$ non taxable pour la préparation des élections partielles,

QUE ce montant forfaitaire soit ajustée en cas de déclenchement des élections;
ET QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

FINANCES ET ADMINISTRATION

15-06-102 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 167 485.04 \$

QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2015-05** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	



GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Monsieur Daniel Racette mentionne qu'il n'y a rien de particulier et réitère par l'entremise de Monsieur Carl Simard que le processus pour réparer les gouttières des bâtiments de la Municipalité est en cours.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne que nous maintenons le cap pour ratifier une entente le plus rapidement possible et que le tout est actuellement en développement.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le Maire, Monsieur Ronald Lécuyer

- Le processus d'embauche pour employer un préventionniste à haut risque est toujours en cours. Sur la trentaine de CV reçus, environ 10 ont été retenus pour les examens menant à l'entrevue.

Comité de parrainage Sûreté du Québec – Le Conseiller Claude Poissant

- Absent

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne que nous avons vécu beaucoup de problèmes de communications concernant les travaux du MTQ (Ministère des Transports du Québec) entamés sur le viaduc. Il mentionne que le responsable des travaux publics entreprend beaucoup de démarches afin que l'entrepreneur retenu par la MTQ installe la signalisation requise.

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – La conseillère Annie Lussier

- Aucun

15-06-103 Autorisation à la directrice générale pour signer le protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille en collaboration avec le Comité des loisirs pour l'utilisation et l'entretien des infrastructures de parc située sur la rue de l'École ;

CONSIDÉRANT QU'un Protocole d'entente a été rédigé entre la Municipalité et le Comité des loisirs afin d'établir les niveaux de responsabilité et les rôles à jouer de chacun des organismes ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le Protocole d'entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville ;

QUE le Protocole d'entente fasse partie intégrante de cette résolution ;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le protocole d'entente convenu entre les parties.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

- Suite à la précédente rencontre avec Monsieur Brazeau, l'ingénieur mandaté dans le dossier des conformités de l'usine d'épuration, il viendra rencontrer les élus le lundi 8 juin 2015 afin de déposer son rapport et de discuter des pistes de solution.

15-06-104 Précisions concernant l'application de la réglementation sur les abris de véhicules temporaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une problématique d'accumulation d'abri de véhicules temporaire implantés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ces abris temporaires ne respecte pas les normes exigées à l'article 5.10 du règlement de zonage n° 90-115;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement en processus de révision de ses règlements d'urbanisme dont le règlement de zonage;



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents **DE SUSPENDRE** temporairement l'application du règlement de zonage n° 90-115 qui porte sur les abris de véhicules temporaire en cour latérale et arrière, article 5.10 **ET QUE** l'application du règlement de zonage et de ses articles sur les bâtiments temporaires soit rétablie dès l'entrée en vigueur du nouveau Règlement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	N	#	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	N	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	N	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – Le conseiller Sylvain Seyer

- Monsieur Seyer nous mentionne qu'il a eu une réunion avec Réseau BIBLIO et qu'il y a maintenant de nouvelles applications utiles sur leur site Internet. Par exemple, les usagers peuvent maintenant visualiser des revues sur le site Internet et un nouveau moteur de recherche de type robot qui vérifie les habitudes des usagers et suggère des publications ou des livres à lire est maintenant disponible.
- Monsieur Seyer nous mentionne aussi qu'il a eu une réunion au sein du CE (Conseil d'établissement) de l'école et qu'ils ont réitéré leur demande de déneigement de trottoir pour assurer la sécurité des enfants.

15-06-105 Modification de la politique interne de la bibliothèque afin de modifier ses heures d'ouverture

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque en saison estivale afin de s'ajuster à la demande des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque le mercredi se déroulent au même moment que l'activité de soccer et que cela réduit la fréquentation de la bibliothèque pendant ce bloc d'heures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** la modification de la politique interne de la bibliothèque.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	O	#	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

15-06-106 Adoption du gentilé des habitants de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas de gentilé pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un gentilé contribue à définir et caractériser les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le gentilé contribue à renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance d'une population;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** la majorité des conseillers présents **DE NOMMER** les habitants de la municipalité de Saint-Édouard ; Édouarois et Édouaroises

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	O	#	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – Le conseiller Benoit Séguin

- Absent

15-06-107 Octroi d'un mandat à une firme pour compléter la réalisation du site Internet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement en processus de réalisation de son site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi une liste d'objectifs et que cette dernière a besoin d'aide d'une firme spécialisée pour les réaliser ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la proposition de service fournie par les firmes *La Souris Coquine* et *Saint-Michel Communications* évaluent qu'il reste 99 heures de travail à un rythme de 15 heures par semaine pour que le site web devienne fonctionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à la majorité **D'OCTROYER** le mandat aux firmes *La Souris Coquine* et *Saint-Michel communication* pour un montant de 3 705.00 \$ non taxable pour terminer la réalisation du site Internet **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 - Alain Poissant	P		ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :			REJETE		

PÉRIODE DE QUESTIONS Deux (2) personnes sont dans la salle et il y a deux (2) questions :

➤ **Madame Boulерice du 566, rang des Sloan :** Elle souhaite avoir un suivi concernant la lettre pour le changement de numéro civique qu'elle a déposée à la réception :

- **Réponse :** Le responsable des travaux publics, Monsieur Carl Simard mentionne que tout a été fait de notre côté pour conformer le voisin. Le dossier sera transféré à l'inspectrice municipale et elle contactera madame Boulерice dans les prochains jours.

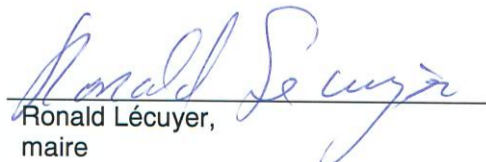
➤ **Monsieur Alain Dumouchel du 284-A, rang La Frenière:** Il souhaite savoir si la Municipalité a pris une décision sur la possibilité de rendre les cours de soccer gratuits.


- **Réponse :** Madame Lussier mentionne que le tout a été discuté avec le Comité des Loisirs et que ce dernier ne souhaite pas rendre l'activité gratuite, car les excédents monétaires permettent d'abaisser les coûts des autres activités offertes par les Loisirs. Le Comité considère qu'un coût de 30 dollars pour la saison est justifié. Elle mentionne au passage que l'activité est déjà subventionnée et que la Municipalité investie déjà 50 000 \$ dans les loisirs à tous les ans.

15-06-108 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20h44.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Benoit Séguin	A	# 6 - Alain Poissant	P		ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :			REJETE		


Ronald Lécuyer,
maire


Carl Simard, B.Sc. Urb.,
directeur général adjoint &
secrétaire-trésorier adjoint



No de résolution
ou annotation

